



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Allard, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 06 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 ;

QUE les jours de chacune des séances ordinaires soient fixés comme suit :

- Lundi le 08 janvier 2024
- Lundi le 05 février 2024
- Lundi le 04 mars 2024
- Mardi le 02 avril 2024
- Lundi le 06 mai 2024
- Lundi le 03 juin 2024
- Mardi le 02 juillet 2024
- Lundi le 05 août 2024
- Mardi le 03 septembre 2024
- Lundi le 07 octobre 2024
- Lundi le 04 novembre 2024
- Lundi le 02 décembre 2024

QUE chacune des séances ordinaires du conseil débutera à 19h30 ;

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Alexis-des-Monts ce 7^e jour de novembre deux mille vingt-trois (2023-11-07)



Maryse Allard
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à **SAINT-ALEXIS-DES-MONTS** certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le septième jour de novembre 2023 (**2023-11-07**).

Signé : 

Maryse Allard
Greffière-trésorière